

Services enquêtes et juricomptabilité

Le crime économique en période de ralentissement

L'enquête *Global Economic Crime Survey 2009* :
la perspective canadienne

Introduction

Au cours des 12 derniers mois, en plein ralentissement économique mondial, plusieurs délits économiques importants ont été révélés au grand jour. Le Canada n'a pas échappé à cette vague, de nombreuses enquêtes ayant en effet été ordonnées au Québec, en Ontario et en Alberta sur des stratagèmes à la Ponzi de grande envergure, et des allégations de fraude financière fusant de toute part. En réaction, les pouvoirs publics ont indiqué leur intention de réprimer le crime en mettant en place des programmes antifraude et en adoptant des lois qui prévoient des peines d'emprisonnement plus sévères pour les criminels à cravate. La prévention de la corruption à l'étranger a également reçu une attention particulière. Les entreprises canadiennes sont en effet de plus en plus présentes dans les pays en développement où la demande pour les matières premières, comme le pétrole et l'or, est très forte.


En matière de crime économique, le pire pourrait encore être à venir. Pendant les périodes économiques difficiles, les motifs qui peuvent inciter une personne à frauder augmentent alors que la détection et la prévention des fraudes ainsi que les enquêtes ne reçoivent plus toute l'attention souhaitée. Comme les entreprises sont plus vulnérables parce que leurs contrôles internes sont affaiblis ou abolis en raison de mesures de compression des coûts et d'effectifs, les fraudeurs en puissance voient se multiplier les possibilités de passer à l'acte. Et les fraudes perpétrées de l'intérieur et de l'extérieur des entreprises se multiplient.

Pour remédier à cette situation, les entreprises doivent redoubler de vigilance. Elles doivent mettre en place des programmes antifraude robustes et faire de la lutte contre la fraude une priorité.

Le crime économique est présent, persistant et pernicieux

Selon l'enquête mondiale **Global Economic Crime Survey 2009 de PricewaterhouseCoopers (PwC)**, le crime économique au Canada a atteint son plus haut niveau depuis six ans. Ainsi, 56 % des entreprises canadiennes sondées ont été victimes d'un délit économique au cours des 12 derniers mois. Cela représente une augmentation de 10 % par rapport aux résultats du sondage de 2003. Le graphique 1 présente les pourcentages d'entreprises ayant déclaré des fraudes en 2003, 2005, 2007 et 2009. Plus de 24 % des entreprises canadiennes (27 % à l'échelle mondiale) qui ont été victimes de fraudes au cours de la dernière année estiment les pertes directement attribuables à ces fraudes à plus de 500 000 \$ US.

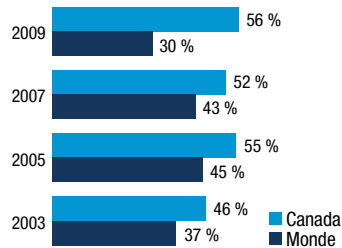
Les délits économiques dévoilés ont par le passé été plus nombreux au Canada qu'ailleurs dans le monde, mais les résultats de 2009 font état d'une disparité croissante. Cette année, 30 % des répondants à l'échelle mondiale ont déclaré avoir été victimes d'un délit économique, soit 13 points de moins que les 43 % de 2007 (graphique 1). Cette diminution pourrait s'expliquer par un manque d'information sur les méfaits commis ou du fait d'un affaiblissement général des contrôles internes inclus dans les programmes antifraude qui



Le crime économique a atteint son plus haut niveau depuis six ans: 56 % des entreprises canadiennes sondées ont été victimes d'un délit économique au cours des 12 derniers mois.

normalement contribueraient à la détection des délits économiques.

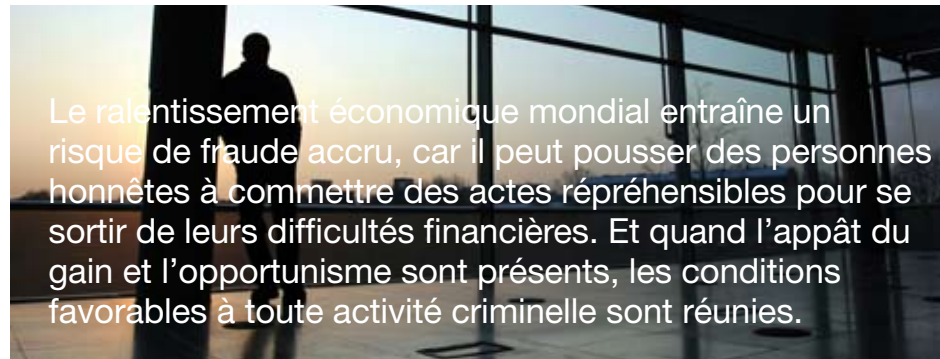
Graphique 1 : Entreprises ayant déclaré des fraudes (2003-2009)



Répondants (%) qui ont été victimes d'un délit économique au cours des 12 derniers mois (2009) et au cours des deux dernières années (2003, 2005 et 2007)

L'enquête mondiale **Global Economic Crime Survey 2009** menée par PwC continue de fournir des informations sur l'état du crime économique dans le monde. Il ressort clairement des résultats de cette année que toutes les parties prenantes doivent gérer les risques de fraude avec diligence alors que nous traversons une crise économique.

Au Canada et dans le monde entier, les répondants ont indiqué que la conjoncture extrême de la dernière année a contribué à multiplier les motifs et les occasions de commettre des fraudes. Les résultats de l'enquête montrent que, pendant cette période de risque accru, les compressions de coûts ont paradoxalement entraîné des évaluations du risque de fraude moins efficaces et des ressources affectées au contrôle interne moins nombreuses.



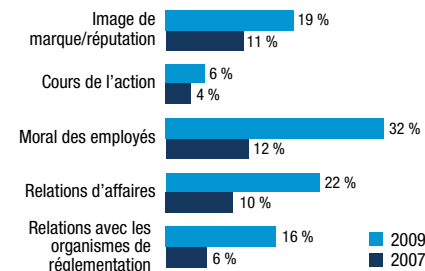
Les entreprises doivent maintenant, plus que jamais, faire de la lutte contre la fraude une priorité et mettre en place des programmes antifraude robustes. Le ralentissement économique mondial entraîne un risque de fraude accru, car il peut pousser des personnes honnêtes à commettre des actes répréhensibles pour se sortir de leurs difficultés financières. Et quand l'appât du gain et l'opportunisme sont présents, les conditions favorables à toute activité criminelle sont réunies.

Le coût de la fraude

Selon les résultats de l'enquête de 2009, 41 % des entreprises canadiennes qui ont été victimes d'un délit économique au cours de la dernière année (42 % à l'échelle mondiale) croient que le coût de la fraude est aujourd'hui plus élevé qu'il y a 12 mois en termes de pertes financières directes. Le coût de la fraude peut cependant prendre des formes plus variées que les seules pertes financières directes. Le crime économique peut ternir

l'image de marque ou la réputation de l'entreprise et compromettre les relations avec les fournisseurs, les clients, les organismes de réglementation et tout autre acteur important. Le graphique 2 porte sur les entreprises qui déclarent avoir subi des dommages indirects importants à l'échelle mondiale.

Graphique 2 : Entreprises déclarant avoir subi des dommages indirects importants (Échelle mondiale, 2007-2009)



Répondants (%) qui ont été victimes d'un délit économique au cours des 12 derniers mois (2009) et au cours des deux dernières années (2007)

Cette année, les résultats montrent que 24 % des entreprises canadiennes victimes de fraude au cours de la dernière année (27 % à l'échelle mondiale) chiffrent les pertes directement attribuables à la fraude à plus de 500 000 dollars US. Cependant, quand nous leur avons demandé d'évaluer les répercussions des fraudes au-delà des pertes financières directes, moins de 24 % des entreprises canadiennes ont indiqué que les répercussions sur l'entreprise avaient été « importantes » ou « très importantes » pour les points suivants :

- Moral des employés – 24 %
- Relations d'affaires – 21 %
- Image de marque ou réputation – 7 %
- Cours de l'action – 3 %
- Relations avec les organismes de réglementation – 3 %

S'il peut être relativement simple d'évaluer les pertes directement attribuables à une fraude, il n'en va pas de même pour les facteurs indirects qui sont souvent difficiles à quantifier. C'est le cas, par exemple, du moral des employés. Même si seulement 24 % des répondants canadiens (32 % à l'échelle mondiale) croient que la fraude peut miner le moral du personnel, il est important de ne pas sous-estimer ce genre de répercussions. L'expérience montre qu'un événement qui sape le moral des employés peut se traduire par des pertes additionnelles pour l'entreprise. La performance peut diminuer et donner lieu à certains comportements répréhensibles, comme les délits économiques.

Types de délits économiques déclarés

Le délit le plus courant déclaré par les entreprises interrogées à l'échelle mondiale est le détournement de biens, soit le vol de biens matériels ayant une valeur définie. Quatre-vingt-trois pour cent (83 %) des entreprises canadiennes interrogées ont été victimes de délits économiques au cours des 12 derniers mois ont subi ce type de délit, en forte hausse par rapport aux résultats de l'enquête à l'échelle mondiale (67 %). Ces résultats concordent avec ceux de l'enquête de 2007, dans laquelle les répondants du Canada et du reste du monde considéraient le détournement de biens comme le type de délit le plus fréquent. Cette situation s'explique par le fait que les auteurs de ce type de fraude ont souvent pour objectif de s'approprier des biens de l'entreprise pour eux-mêmes. Le détournement de biens est également associé à une grande partie des fraudes mentionnées dans le graphique 3. Il est donc essentiel qu'un contrôle serré soit effectué pour limiter l'accès aux biens.

La fraude liée à la comptabilité compte également parmi les principaux méfaits commis au cours des 12 derniers mois. Trente et un pour cent (31 %) des entreprises canadiennes interrogées ont été victimes de délits économiques ont déclaré au moins une forme de fraude liée à la comptabilité, comparativement à 38 % à l'échelle mondiale. Ce type de fraude inclut les manipulations comptables, les méthodes d'emprunt ou de mobilisation de fonds frauduleuses, les demandes de crédit frauduleuses et les opérations non autorisées ou malhonnêtes.

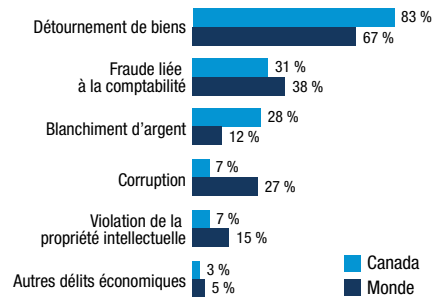
Selon les résultats de l'enquête de 2009, 28 % des entreprises canadiennes interrogées victimes de délits économiques dans les 12 derniers mois ont aussi relevé des cas de blanchiment d'argent, contre 12 % seulement à l'échelle mondiale. Une fois de plus, le pourcentage canadien dépasse nettement les résultats mondiaux. Ce résultat pourrait indiquer que ce délit est plus susceptible d'être détecté au Canada en raison de la réglementation antiblanchiment d'argent que dans certains autres pays qui n'ont pas de réglementation de ce genre.

Les résultats de l'enquête montrent par ailleurs que la corruption est plus problématique à l'échelle mondiale, puisque 27 % des répondants hors du Canada déclarent être victimes de ce type de délit économique, contre 7 % seulement des répondants canadiens (graphique 3). Le versement de pots-de-vin et la corruption constituent une forme de délit économique qui a régulièrement augmenté dans les sondages précédents. Cependant, le dernier sondage révèle une légère diminution du nombre de cas déclarés au cours des 12 derniers mois. Les entreprises hésitent peut-être à déclarer cette forme de crime économique à cause de la couverture médiatique croissante que suscitent les cas de corruption depuis quelques années.

Les chiffres canadiens peuvent aussi illustrer la ferme détermination du Canada à réduire les cas de corruption de fonctionnaires étrangers par des représentants d'entreprises canadiennes avec sa Loi sur la corruption d'agents publics étrangers. Il est important que les

entreprises canadiennes qui prennent de l'expansion dans des pays en développement, en particulier dans les secteurs de l'exploitation minière, et du pétrole et du gaz, comprennent cette loi et la manière dont elle régit leurs interactions avec les fonctionnaires étrangers.

Graphique 3 : Types de délits économiques déclarés (2009)[†]



[†] Nota : Un grand nombre des répondants avaient subi plusieurs de ces types de délits économiques.

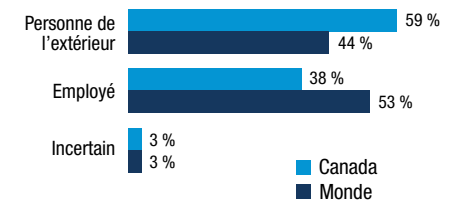
Profil type de l'auteur d'un délit économique

Dans notre enquête de 2009, 59 % des entreprises canadiennes victimes d'un délit économique au cours des 12 derniers mois ont indiqué que les fraudeurs étaient des personnes étrangères à l'entreprise, alors que 38 % ont répondu qu'il s'agissait principalement d'employés (graphique 4). Par contre, 44 % des répondants à l'échelle mondiale, victimes de délits économiques, ont indiqué que les principaux auteurs des fraudes étaient des personnes de l'extérieur, tandis que 53 % ont répondu qu'il s'agissait d'employés.

Les statistiques canadiennes ont fortement changé par rapport aux enquêtes de 2007 et de 2005, dans lesquelles les entreprises avaient répondu, dans des proportions respectives de 67 % et 61 %, que des employés étaient les principaux auteurs des fraudes.

Les chiffres de 2009 applicables aux entreprises canadiennes sont peut-être fortement influencés par les résultats présentés précédemment, à savoir que 28 % des entreprises canadiennes victimes de délits économiques ont déclaré avoir été victimes d'activités de blanchiment d'argent, crime très souvent perpétré de l'extérieur. Il est aussi possible que le crime soit imputé à des auteurs extérieurs, mais que ceux-ci aient bénéficié de la complicité d'employés de l'entreprise. Quelle que soit l'explication, le pourcentage élevé de fraudes commises par des personnes de l'extérieur montre l'importance d'un programme antifraude solide à l'échelle de l'entreprise pour protéger celle-ci contre tous les fraudeurs, de l'intérieur ou de l'extérieur.

Graphique 4 : Relation du fraudeur avec l'entreprise (2009)



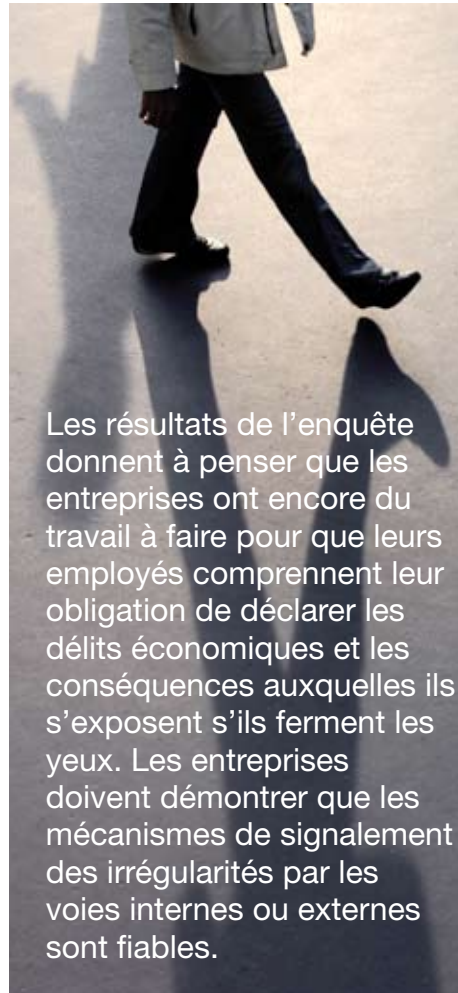
Parmi les entreprises canadiennes ayant subi des délits économiques principalement commis par des parties

externes, 41 % ont désigné des clients comme les fraudeurs les plus courants, 12 %, des agents ou des intermédiaires et 6 %, des fournisseurs.

Dans le cas des entreprises canadiennes victimes de délits économiques commis par des employés, 55 % des fraudeurs étaient des cadres intermédiaires et 45 %, des employés subalternes. Il importe de noter qu'aucun des répondants canadiens n'a désigné les cadres supérieurs comme principaux auteurs des fraudes. Dans nos enquêtes précédentes, le pourcentage de cadres supérieurs qui avaient commis des délits économiques était plus important (12 % des cas en 2007 et 24 % des cas en 2005). Le résultat de notre enquête 2009 pourrait indiquer qu'un contrôle plus serré lié à la supervision des cadres supérieurs a été mis en place et qu'il est efficace. Inversement, ce résultat pourrait être dû au fait que les cadres supérieurs sont plus susceptibles de commettre des délits économiques complexes, plus difficiles à dépister et qui pourraient être en hausse lorsque les sociétés publient leurs résultats financiers au cours des prochains mois.

Moyens de détecter la fraude

En 2009, 38 % des entreprises canadiennes victimes de délits économiques au cours des 12 derniers mois ont détecté la fraude par hasard ou grâce à des indices fournis par des sources internes ou externes. Ce taux est comparable au taux de 2007 (39 %). Une tranche additionnelle de 14 %



Les résultats de l'enquête donnent à penser que les entreprises ont encore du travail à faire pour que leurs employés comprennent leur obligation de déclarer les délits économiques et les conséquences auxquelles ils s'exposent s'ils ferment les yeux. Les entreprises doivent démontrer que les mécanismes de signalement des irrégularités par les voies internes ou externes sont fiables.

des fraudes a été détectée par la vérification interne, tandis que les activités préventives de gestion des risques de fraude ont permis d'en détecter 17 %.

Les entreprises canadiennes étaient près de deux fois plus susceptibles que celles du reste du monde de détecter la fraude par des moyens électroniques, comme des systèmes automatisés de signalement d'opérations suspectes, qui ont permis de détecter plus de 10 % des fraudes.

Fait intéressant, les signalements par les voies formelles de dénonciation, souvent vus par les dirigeants d'entreprises comme un des principaux systèmes de détection de fraude, n'ont joué un rôle que dans 3 % des cas de détection de fraude au Canada et 7 % des cas à l'échelle mondiale. Cela peut signifier que :

- les entreprises ont encore du travail à faire pour que leurs employés comprennent leur obligation de déclarer les délits économiques et les conséquences auxquelles ils s'exposent s'ils ferment les yeux;
- l'importance de signaler les irrégularités n'est pas soutenue par la culture de l'entreprise ou n'est pas assez connue;
- la direction ne prend pas ces signalements au sérieux; ou
- les entreprises doivent démontrer que les mécanismes de signalement des irrégularités par les voies internes ou externes sont fiables.

Les résultats de cette année montrent que les mesures préventives de gestion des risques de fraude prises par la direction peuvent avoir une grande incidence sur la détection. Les entreprises qui misent sur

une approche de détection des fraudes pour l'ensemble de leurs activités, sur une culture de respect de l'éthique, sur un contrôle robuste et des communications transparentes ont plus de chances de détecter les comportements frauduleux – en d'autres termes, qui cherche trouve.

Des mesures de prévention de la fraude bien de leur temps

Notre étude indique que les cas de fraude ont augmenté au cours de la dernière année au Canada. Ces résultats viennent renforcer les données historiques qui montrent que l'activité frauduleuse s'intensifie pendant les périodes de ralentissement économique. Malgré des niveaux croissants d'activités frauduleuses et la perception de risques de fraude accrus quand les marchés sont balayés par la tempête, 69 % des entreprises canadiennes interrogées n'ont pas changé la fréquence de leurs évaluations des risques de fraude. Qui plus est, 29 % des répondants (40 % à l'échelle mondiale) ont affirmé que leur entreprise n'avait pas procédé à une évaluation des risques de fraude au cours des 12 derniers mois ou ignoraient si une telle évaluation avait eu lieu. Il semble que, dans les périodes d'incertitude économique, la gestion des risques de fraude soit vue comme un luxe et non comme une nécessité. Comme la fraude n'est pas une menace statique, les entreprises devraient s'efforcer d'en évaluer continuellement les risques.

Malgré des niveaux croissants d'activités frauduleuses et la perception de risques de fraude accrus quand les marchés sont balayés par la tempête, 69 % des entreprises canadiennes interrogées n'ont pas changé la fréquence de leurs évaluations des risques de fraude.

Du point de vue de la prévention externe, 50 % des entreprises canadiennes interrogées sont d'avis que les mesures adoptées par les organismes de réglementation et les autorités chargées de l'application des lois pour prévenir les délits sont, de façon très marginale, efficaces, si ce n'est complètement inefficaces.

Selon notre sondage mondial, même s'il y a eu une augmentation du degré de perception, il existe un fossé important entre la perception de la probabilité qu'une fraude ait lieu un jour et la réalité des cas de fraude déclarés historiquement. Les entreprises semblent croire qu'elles sont immunisées contre la fraude, mais les données historiques prouvent qu'il s'agit d'une confiance mal placée.

Les résultats de l'enquête de 2009 démontrent que le ton donné par la direction en matière d'éthique et qu'un contrôle interne solide constituent le meilleur moyen de dissuader les comportements répréhensibles et

d'accroître la probabilité de détecter les activités frauduleuses. Les entreprises qui accordent beaucoup d'importance à l'intégrité et dont la haute direction joint le geste à la parole pendant la mise en œuvre d'un programme antifraude complet et bien communiqué sont beaucoup moins exposées aux délits économiques. Les résultats du sondage mondial nous apprennent aussi que les cas de fraude sont moins souvent signalés par les chefs de la direction et les membres du conseil d'administration que par les employés, ce qui suggère que les chefs de la direction et les membres du conseil ne sont pas suffisamment conscients de l'étendue des crimes économiques au sein de l'entreprise. Ces résultats pourraient aussi indiquer que les cas de fraude sont surtout connus des cadres intermédiaires, et que l'information ne se rend pas jusqu'aux administrateurs. Quand les administrateurs au sein du conseil s'intéressent activement aux risques de fraude et infligent des sanctions disciplinaires sévères à leurs auteurs, ils donnent le ton qui convient.

Les réponses des Canadiens concernant les mesures disciplinaires prises à l'encontre des fraudeurs pour les principaux délits économiques subis révèlent que, dans la majorité des cas (55 %), les fraudeurs ont été congédiés. Quarante-huit pour cent (48 %) des répondants canadiens ont aussi indiqué que des actions civiles ou des poursuites pénales ont été engagées contre ces fraudeurs internes. Des poursuites civiles ou pénales ont été lancées dans 55 % des cas contre des fraudeurs externes et la relation commerciale ou professionnelle a été rompue avec ces personnes dans 35 % des cas.

Dans l'évaluation et la refonte de leurs programmes antifraude, les dirigeants devraient notamment songer à demander conseil à des professionnels sur la création de programmes de conformité et de détection efficaces. Ils devraient également s'assurer que les lignes directrices et les pratiques de dissuasion reflètent le climat économique en constante évolution et que les mesures prises tiennent compte des lois et des cultures en vigueur sur le marché mondial.

Nous continuons de croire que les principales mesures de contrôle antifraude devraient inclure les éléments suivants :

1. Gouvernance – surveillance par le comité de vérification et le conseil d'administration;
2. Évaluations des risques de fraude;
3. Code de conduite et d'éthique;
4. Mécanismes de déclaration des incidents;

5. Protocole d'enquête;
6. Protocole de remédiation;
7. Politiques et procédures d'embauche et de promotion;
8. Évaluation et contrôles de la direction.

Délits économiques déclarés par secteurs d'activité

À l'échelle mondiale, c'est dans les secteurs des communications, des assurances, des services financiers, de l'hôtellerie et des loisirs que les pourcentages de crimes économiques déclarés sont les plus élevés. Ces secteurs tendent à attirer les fraudeurs en raison de la nature de leurs produits ou services. En revanche, les entreprises de ces secteurs ont généralement des mesures antifraude plus proactives et plus robustes. En fait, elles subissent et détectent à la fois plus de fraudes que celles des autres secteurs.

Les secteurs des ressources naturelles (exploitation minière, pétrole et gaz) et les secteurs gouvernementaux connaîtront probablement une forte croissance au cours des prochains mois. Alors que des entreprises canadiennes s'établiront sur des marchés émergents pour répondre à une forte demande, de nouveaux risques de crime économique pourraient surgir. Il est donc important que les sociétés évaluent adéquatement les risques et qu'elles mettent en place des programmes antifraude robustes.

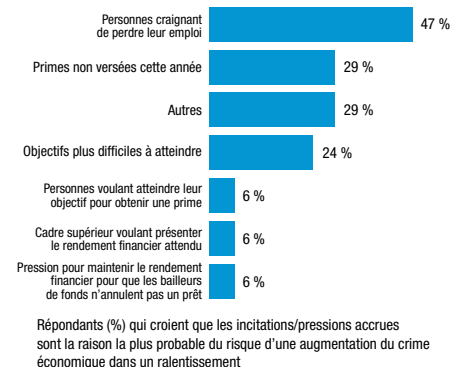
Ralentissement économique et risques accrus de fraude

Soixante-deux pour cent (62 %) des entreprises canadiennes (62% à l'échelle mondiale également) interrogées ont dit avoir subi une baisse de leur rendement financier au cours des 12 derniers mois. La conjoncture aide aussi à expliquer les résultats de l'enquête de 2009.

La moitié (50 %) des répondants canadiens (40 % à l'échelle mondiale) pensent que le ralentissement économique s'accompagne en général d'une recrudescence du risque de fraude, tandis que 48 % jugent ce risque inchangé. Parmi les répondants canadiens qui croient que le ralentissement économique présente un risque accru de fraude, 65 % estiment que la conjoncture a augmenté la pression et multiplié les incitations à commettre des fraudes. La plupart de ces entreprises pensent que cela découlait principalement des pertes d'emploi, des primes non versées et des objectifs devenus plus difficiles à atteindre (graphique 5). Par conséquent, la tentative de gonfler les résultats ou d'oublier des dépenses risque d'avoir raison des principes d'éthique. De telles situations peuvent conduire des personnes honnêtes à commettre des actes répréhensibles – comme perpétrer des délits économiques – alors que dans d'autres circonstances elles n'auraient pas agi ainsi. Par exemple, lorsque des employés

apprennent qu'ils ne recevront pas de prime ou d'augmentation de salaire (ou qu'ils voient des collègues perdre leur emploi), il devient plus facile pour eux de considérer l'objet de la fraude comme un dû.

Graphique 5 : Contribution à une augmentation des incitations/pressions à frauder (Canada 2009)



Parmi les répondants canadiens qui pensent que le ralentissement économique présente un risque accru de fraude, 20 % estiment que l'explication la plus probable dans la conjoncture est que les occasions de frauder sont plus nombreuses parce que, dans la foulée des compressions de coûts, des failles ont commencé à apparaître dans les systèmes de contrôle. La plupart de ces entreprises croient que les réductions d'effectifs se sont traduites par une diminution des ressources affectées au contrôle interne et



que les dirigeants étaient plus préoccupés par la survie de l'entreprise que par la prévention des fraudes.

La dure réalité économique a exercé de lourdes pressions sur les entreprises et leurs dirigeants dans le monde entier. De manière générale, on décèle trois motivations clés à commettre une fraude : le besoin, l'appât du gain et l'occasion. Dans une période de ralentissement économique, le besoin devient la motivation dominante. Lorsque le besoin est conjugué aux deux autres, les conditions parfaites sont réunies.

Il est crucial, pendant les périodes de difficultés économiques, que les personnes chargées de la gouvernance dans les entreprises continuent de faire de la lutte contre la fraude une priorité et qu'elles demandent l'aide d'un juricomptable pour évaluer et renforcer les principaux éléments d'un programme antifraude. Compte tenu de la nature mondiale de cette crise, les problèmes de fraude peuvent avoir des répercussions profondes et d'une grande portée sur la scène internationale.

PwC peut vous aider

Contre la fraude et mener des enquêtes financières avec rapidité, doigté et discrétion

Le crime économique est une menace réelle et sérieuse pour la stabilité d'une entreprise. Contre la fraude et mener des enquêtes financières exigent plus qu'un savoir-faire : il faut de la rapidité, du doigté et de la discrétion. Nous sommes conscients de la nécessité de mettre un terme aux activités illégales, d'assurer la sécurité des actifs et de protéger la réputation de votre entreprise, de prévenir les récidives et d'arriver à une solution qui cause le moins de perturbations possible aux activités courantes de votre organisation. Nous offrons, entre autres, les services suivants :

- Enquêtes;
- Juricomptabilité;
- Gestion des risques de fraude;
- Juricomptabilité informatique;
- Dépistage électronique;
- Recherche, analyse et quantification;
- Enquêtes sur le blanchiment d'argent;
- Services de recouvrement.

Le réseau international des professionnels du groupe Enquêtes et juricomptabilité de PwC comprend des juricomptables, des experts de la fraude certifiés, d'anciens responsables de la réglementation

financière, des spécialistes de l'application des lois, des juricomptables informatiques et des spécialistes en recouvrement. Nous possédons les compétences techniques et l'expérience pratique nécessaires pour mener des enquêtes sur des fraudes commises par des employés et fournir des conseils en matière de gestion et de réduction des risques, y compris des façons de déceler et d'analyser les vulnérabilités.

PwC fournit des services de certification, de fiscalité et de conseils dans divers secteurs d'activité afin d'apporter une valeur ajoutée à ses clients et à leurs parties prenantes et de promouvoir la confiance du public. Dans les 153 pays où sont réparties les sociétés membres du réseau, plus de 155 000 personnes mettent en commun leurs idées et leur expérience pour trouver des solutions, présenter une perspective nouvelle et donner des conseils pratiques. Au Canada, PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l. et ses entités apparentées comptent plus de 5 200 associés et employés.

La diversité de nos profils et de nos compétences vous sera utile dans vos enquêtes et vos démarches de juricomptabilité, quelle que soit la taille de votre projet.

Personnes-ressources

Toronto

Steven Henderson
Leader National, groupe Enquêtes
et juricomptabilité
416 941 8328
steven.p.henderson@ca.pwc.com

Calgary

Jenny Weingardt
403 509 6384
jenny.h.weingardt@ca.pwc.com

Edmonton

Don MacLean
780 441 6704
don.macleam@ca.pwc.com

Halifax

Paul Bradley
902 491 7436
paul.f.bradley@ca.pwc.com

Montréal

Pierre Taillefer
514 205 5313
pierre.taillefer@ca.pwc.com

Ottawa

Kas Rehman
613 755 4328
kas.rehman@ca.pwc.com

Vancouver

Craig Campbell
604 806 7603
craig.campbell@ca.pwc.com

Winnipeg

Jeff Johnson
204 926 2441
jeffrey.b.johnson@ca.pwc.com

www.pwc.com/ca/ifs